

## CONTRAT DE GESTION DE LA RTBF

## Les éditeurs de presse inquiets

**A** lors qu'un nouveau contrat de gestion de la RTBF pour la période 2018-2022 doit toujours être adopté au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les éditeurs de presse quotidienne francophone ont fait savoir mercredi qu'ils n'étaient pas rassurés par les éléments dont ils ont pu avoir connaissance concernant le texte en préparation.

« Cela ne permettra pas de restaurer un équilibre entre opérateurs médiatiques francophones, estiment les membres de LaPresse.be dans un communiqué. À ce stade, les éditeurs n'ont pas reçu de signaux indiquant que le texte en préparation serait susceptible de rétablir des règles du jeu saines entre acteurs du paysage médiatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Or le pluralisme des médias et le maintien d'une presse indépendante [...] sont à ce prix », souligne LaPresse.be.

La coupole qui rassemble les éditeurs de *L'Écho*, *La Libre Belgique*, *La DH*, *L'Avenir*, *Le Soir*, *Sud-presse* et *GrenzEcho* dénonce notamment le fait que le développement de la RTBF soit soutenu par une dotation publi-

que cumulée à des ressources publicitaires. « *Les résultats de sa régulation publicitaire en cette période de Coupe du monde en sont un excellent exemple. Après avoir acquis les droits de diffusion grâce à l'argent public, elle exploite sa force de frappe multimédia à l'égard des annonceurs, sans régulation spécifique.* »

En outre, les membres pointent le fait que la RTBF diffuse gratuitement sur internet des contenus d'information « *approfondis et de qualité* ». Pour eux, cette manière de faire freine l'achat par les lecteurs des contenus qu'ils publient sur leurs propres sites.

Retardé en raison de la crise politique francophone de l'été passé, le nouveau contrat de gestion de la RTBF pour la période 2018-2022 doit toujours être adopté au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias avait indiqué en mai que l'entrée en vigueur du nouveau contrat de gestion était « fixée » à janvier 2019. ■